

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MARDI 22 SEPTEMBRE – 18H

Procès-Verbal

Conformément à l'Article 14 du Titre II des Statuts du Syndicat des Cinémas d'Art de Répertoire et d'Essai, le quorum requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire est de 86 membres du Syndicat présent.e.s ou représenté.e.s (1/4 des membres du Syndicat).

Le nombre de membres du Syndicat présent.e.s ou représenté.e.s est de 92.

L'AG peut donc délibérer valablement.

Stéphane Libs, co-président, ouvre l'Assemblée Générale à 18h00 dans la salle Lexington du Centre International de Deauville, en excusant sa co-présidente Christine Beauchemin-Flot pour son absence liée à l'attente de résultats d'un test Covid.

Toute l'équipe du Scare se réjouit du report de l'Assemblée Générale en présentiel en septembre 2020, dans ce contexte sanitaire exceptionnel. Stéphane Libs souhaite la bienvenue à l'ensemble des présent.e.s et remercie la FNCF d'accueillir l'Assemblée Générale du Scare dans le cadre du Congrès de la FNCF 2020.

Stéphane Libs salue la présence de Xavier Lardoux, Directeur du Cinéma et de l'Audiovisuel du CNC, Lionel Bertinet, Directeur du Cinéma, Corentin Bichet, Chef du Service de l'Exploitation et Catherine Verliac, Céline Leclerq, Cheffe du Service de la Diffusion, Isabelle Gérard, du Bureau du Médiateur Cinéma, Richard Patry, Président de la FNCF, Marc-Olivier Sebbag, son Délégué Général, François Aymé, Président de l'AFCAE, Eric Busidan, Délégué Général de l'ADRC, Gautier Labrusse, Président du GNCR, ainsi que les partenaires du Scare, Fernando Gonçalves de GB Assurance, Éric Marti de Comscore et Thierry Chevillard de Blue Efficience.

Le Scare remercie Agathe de Foucher, Secrétaire Générale administrative, et Stéphane Landfried, Chargé du développement et des questions techniques de la FNCF, pour leur aide dans l'organisation de l'Assemblée Générale.

- 1. LE RAPPORT D'ACTIVITÉ est présenté par Frédérique Duperret et Sylvain Clochard, vice-président.e.s.**
- 2. Le RAPPORT FINANCIER est présenté par Martin Bidou, trésorier.**
- 3. Le RAPPORT FINANCIER est soumis au vote**

Le rapport financier est voté à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s.

- 4. Stéphane Libs, co-président et Olivia Reggiani, administratrice donnent lecture du RAPPORT MORAL**

- 5. LE RAPPORT MORAL est soumis au vote.**

Le rapport moral est voté à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s.

- 6. ÉCHANGE AVEC LES ADHÉRENTS**

Rachat de salles indépendantes par des circuits

Patrice Gostijanovic, du Kino Ciné à Villeneuve d'Asq évoque la problématique de la concentration, en particulier à Lille, suite à l'acquisition par UGC des cinémas indépendants. Pour rappel, le Métropole et le Majestic de Lille – deux lieux forts de l'Art et Essai - ont été cédés par leur propriétaire au groupe UGC en juillet 2019. Après l'implantation du monopole de Kinépolis à Metz depuis 2018, la naissance d'un monopole à Lille par UGC inquiète.

Stéphane Libs rappelle la décision du Scare de demander la démission des salles indépendantes rachetées par les circuits. Cet acte fort et politique du syndicat s'est traduit par une perte d'un peu plus d'une vingtaine de salles adhérentes, qui a entraîné une baisse des cotisations conséquente.

Sylvain Clochard, du cinéma Le Concorde à Nantes indique qu'il s'agit d'une véritable remise en question de la pérennité des salles indépendantes dans les grandes villes. La préservation des salles indépendantes dans les grandes villes est un enjeu et un sujet récurrent dans les discussions du syndicat avec le CNC, avec le Ministère de la Culture et avec toutes les autres instances.

Stéphane Libs précise que le maintien de deux acteurs concurrents - indépendants et circuits - est positif pour les films Art et Essai. On constate les effets négatifs sur les films à Lille, quelques mois après le rachat des salles Majestic et Métropole par UGC, et dans les villes monopolisées par les circuits, où la concurrence n'existe plus.

Selon **Martin Bidou, Haut et Court Cinémas**, trésorier du Scare, ce sujet va devenir encore plus problématique avec la crise sanitaire qui fragilise l'exploitation et favorise l'absorption des petites salles par les plus grands. D'après lui, la concentration deviendra encore plus accrue car un indépendant fragilisé risquera de se tourner vers celui qui peut acheter : le circuit. En effet, dans la situation actuelle personne d'autre ne pourra se permettre d'acquérir une salle fragilisée.

Sylvain Clochard ajoute qu'il y a une réflexion à mener avec les collectivités, localement, pour construire des modèles économiques, trouver des solutions et encourager les salles indépendantes à racheter les salles en vente.

Chronologie des médias

Stéphane Goudet, du cinéma Le Méliès à Montreuil demande une clarification à propos de la formule exprimée dans le rapport moral de l'AG sur la chronologie des médias « dont les règles doivent bien sûr évoluer ». L'adhérent précise que la chronologie des médias est un point déterminant dans les rapports de commissions de branches et questionne le Scare sur le type d'évolutions sous-entendues dans le rapport moral.

Stéphane Libs précise que cette formule ne concerne pas la fenêtre salle de cinéma, mais les suivantes, suite à l'entrée des plate-forme dans la chronologie des médias, si elles contribuent au financement du cinéma.

Il ajoute que l'exception pour les films Art et Essai qui se retrouvent disponibles en VOD, 3 mois après leur sortie en salle – lorsque le film fait moins de 100 000 entrées sur 4 semaines ne convient pas aux films Art & Essai qui promeuvent la diversité et ont besoin d'une programmation dans le temps pour pouvoir exister.

Accès aux films et rapport avec les distributeurs

Guillaume Bachy, du cinéma Le Palais à Créteil interroge le Scare sur la manière dont le syndicat va s'emparer de la problématique de l'accès aux films et du rapport entre les exploitants indépendants et les distributeurs, pour mener avec les salles une réflexion sur le nombre de séances et sur l'accès aux films.

D'après **Stéphane Libs**, la crise sanitaire a engendré une situation particulière où les plein-programmes peuvent se faire à 3 voire 2 séances. C'est une question de vitesse : il est nécessaire que les salles de la petite exploitation puissent avoir accès aux films plus rapidement. C'est la seule manière de faire venir les spectateurs dans ces salles.

Martin Bidou indique que les films arrivent un peu plus vite dans les salles de profondeur grâce au numérique, ils les obtiennent parfois en 3^e semaine mais subissent une contrepartie des exigences en termes de séance des distributeurs (qui les abandonnent uniquement à partir de la 4^e ou 5^e semaine.) Il constate cependant que depuis la crise sanitaire, nous voyons des sorties de films sur un plus grand nombre de copies qu'habituellement en 3^e semaine. Il est évident qu'en l'état actuel de la crise, les distributeurs n'ont pas d'autre choix que de multiplier les copies. Les plans de sortie de films Art & Essai de 60/80 copies sont élargis à destination des circuits, obligeant les salles Art & Essai à partager ces films. Mais le Scare doit rester vigilant face à l'évolution des pratiques « post-Covid19 » pour que cette situation ne perde pas.

Stéphane Libs constate également que certains distributeurs Art & Essai, qui ont surdimensionné les sorties de certains films pendant la crise sanitaire, pouvaient être aussi exigeants sur le nombre de séances pendant cette période difficile que certains distributeurs plus importants sur des grosses sorties.

C'est un sujet sur lequel le Scare intervient régulièrement, annonce **Sylvain Clochard**. Le Scare est en contact avec Madame le Médiateur du Cinéma et a accompagné la recommandation sur la multiprogrammation des sites de 2-3 écrans qui visait à minorer les exigences de certains majors sur le nombre de séances. C'est un sujet vraiment d'actualité, le Scare tirera le bilan de cette période où l'on expérimente un peu tout. La question de l'accès aux films et de la multiprogrammation résout-elle tout ? Il est nécessaire de se poser la question de l'exposition correcte des œuvres.

Jérôme Quaretti de Clap Ciné à Port Leucate, rebondit sur la question de l'accès aux films Art et Essai et de leur exploitation sur la longueur. L'adhérent prend l'exemple du film *Antoinette dans les Cévennes*, sorti en première semaine dans un nombre important de multiplexes, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement son potentiel dans les salles de la petite et moyenne exploitation qui le programment en 3^e ou 4^e semaine, et n'ont ainsi pas pu travailler sur la profondeur.

Jérôme Quaretti expose le problème lié au transfert de billetterie. Les exploitants ont la possibilité par une simple déclaration au CNC, de faire un transfert de salle et de billetterie dans un autre lieu, et possiblement en plein-air, de manière classique ou en Drive-In. Dans un contexte de reprise difficile cet été, Jérôme Quaretti a ainsi proposé des séances en drive-in, en activité complémentaire, sur le parking de son établissement de Port-Leucate, en transférant l'activité de l'une de ses salles. Or, il a subi la concurrence d'un autre drive-in, mis en place par un multiplexe implanté à 30km, qui avait transféré l'activité de l'une de ses salles, à 2 km du cinéma de Jérôme Quaretti. Le plein-air sans billetterie CNC est encadré, mais il n'y a aucune limite géographique dans les textes relatifs au transfert de billetterie, qui se fait sur simple déclaration au CNC. Le problème a été souligné à Madame le Médiateur du Cinéma, et à Messieurs Bichet et Lardoux par e-mail. Il souhaite qu'une modification de la loi puisse mieux encadrer cette pratique, par la mise en place d'une commission, afin de protéger les plus fragiles.

Isabelle Gérard, du bureau du Médiateur du Cinéma, confirme qu'il a bien été saisi à ce sujet. Isabelle Gérard regrette cependant la saisine trop tardive, qui n'a pas permis une intervention dans les temps. La problématique a été soulevée avec le CNC et doit être discutée. Le Médiateur du Cinéma a bien conscience du problème causé en termes de concurrence.

Lionel Bertinet, Directeur du Cinéma au CNC, prend ensuite la parole pour préciser les deux sujets réglementaires évoqués dans ce débat :

1/ le cas des projections en plein-air soumises à un avis à un comité d'experts mobilisé par les DRAC et qui peut donner ou non une autorisation. Lionel Bertinet note le nombre important de refus de la part du CNC de l'autorisation de projections en plein-air cette année compte tenu des circonstances, refus qui n'ont d'ailleurs pas toujours été respectés par les collectivités locales.

2/ Le déplacement de billetterie est un tout autre sujet sur le plan réglementaire. En réalité, il n'a pas été conçu ni imaginé pour mettre en place des drive-in. Le déplacement de billetterie a été créé à l'origine dans le cas où un cinéma fait des travaux dans une de ses salles et souhaite poursuivre son activité dans un lieu éphémère. Il y a une réflexion à mener collectivement sur la nécessité, le cas échéant, de modifier cette réglementation qui n'est pas du ressort de la loi : c'est une mesure réglementaire, qui découle d'un décret. Cette mesure est plus « facile » à modifier.

Stéphane Libs remercie Lionel Bertinet pour ces précisions et indique que ce sujet important sera mis à l'ordre du jour lors du prochain Conseil d'Administration du Scare.

La communication circuit VS indépendants

Aline Rolland, du Cinéma Caméo à Metz, remercie tout d'abord le Scare de ne plus compter les circuits parmi ses adhérents. Cet acte politique permet ainsi la libre parole lors de l'Assemblée Générale. La directrice-programmatrice souhaite souligner l'inégalité entre les moyens de communication dont disposent les circuits et ceux des indépendants, pour lesquels un poste à plein temps est nécessaire pour gérer l'ensemble des supports (programmes, réseaux sociaux, publicité). Elle fait part de ses inquiétudes face aux pratiques de certains distributeurs indépendants qui programment leurs films dans plusieurs circuits dans les villes en région, en achetant de la publicité alors que les affiches des films restent payantes pour les indépendants. Le budget de 5000 euros qui y est consacré, pourrait être utilisé pour maintenir les postes.

Stéphane Libs mentionne également le passage des films annonces, payant dans les circuits et gratuit dans les salles Art & Essai.

Martin Bidou indique qu'une rencontre peut être envisagée entre le Conseil d'Administration du Scare et le DIRE pour tenter d'aborder certains sujets.

Le Scare développe un outil de mutualisation de la data pour améliorer la communication des salles indépendantes et rivaliser avec les circuits, précise **Olivia Reggiani**. Cet outil a été exposé lors d'un atelier du Scare au Sommet des Arcs qui proposait une réflexion sur la manière de faire profiter les salles indépendantes d'une utilisation efficace et vertueuse de la donnée.

Pour **Jérôme Quaretti**, les publicités et achats des distributeurs auprès de grands groupes souvent classés Art et Essai sont un problème. Selon l'adhérent, l'un des leviers pour arriver à une égalité serait d'augmenter le malus sur la subvention A&E pour toutes les salles qui bénéficieraient d'achat publicitaire depuis la réforme.

Stéphane Libs n'est pas de cet avis et déclare qu'aujourd'hui, il y existe aussi des salles A&E qui ont une commercialisation de leur communication, notamment grâce à la publicité des distributeurs et parfois de ceux du DIRE. Selon le co-président, toutes ces salles A&E qui commercialisent seraient alors pénalisées pour leur travail ambitieux. Le co-président ajoute que c'est un problème micro-économique pour chaque salle.

Martin Bidou précise que les circuits touchent très peu l'Art & Essai. Les bandes annonces payantes ont été un sujet de la Commission Nationale pendant des années. L'administrateur témoigne de son expérience puisqu'il vend des pages de programme aux distributeurs pour financer son programme. Cette mesure citée par Jérôme Quaretti pénaliserait alors beaucoup d'indépendants qui en vivent aussi un peu.

Jérôme Quaretti précise que l'idée d'un malus n'était destinée qu'aux grands circuits.

Lionel Bertinet intervient et rappelle que cette pratique de malus pour les bandes annonces payantes a été la motivation du contentieux que le CNC a perdu face au groupe MK2, qui les a obligés à modifier la réglementation en supprimant justement la notion de bande annonce payante dans les dossiers A&E. Juridiquement, le CNC ne peut donc pas intervenir.

Emprunts

Jérôme Quaretti intervient au sujet des emprunts et déclare que de nombreux exploitants, dont il fait partie, ont souscrit à des emprunts pour moderniser leurs salles ou pour construire. Souvent l'organisme partenaire de financement est Natixis Coficine. Jérôme Quaretti a demandé à cet organisme d'avoir un report de remboursement de capital. Cette demande s'est traduite par un montant d'agios vertigineux. Comme Natixis Coficine est un organisme spécifique spécialisé dans le financement de la filière exploitante, l'adhérent demande au Scare de faire remonter à la FNCF le problème pour tenter de faire pression auprès de ces organismes de financement.

Dans les aides annoncées par la Ministre de la Culture le lendemain, mercredi 23 septembre, **Martin Bidou** précise que le plan de relance proposera peut-être une prise en charge des frais intercalaires.

Stéphane Libs remercie l'assemblée d'avoir participé au débat et invite Eric Marti, Directeur Général de ComScore et partenaire de l'AG, à présenter le bilan Comscore : Les cinémas Art & Essai face à la Covid-19 sur la période du 22 juin au 1er septembre 2020. Stéphane Libs introduit Eric Marti en indiquant que le Directeur Général de Comscore avait déclaré dans Le Film français : « personne ne peut se satisfaire d'un marché en baisse de 65 à 70%, mais cela aurait pu être bien pire ».

7. PRÉSENTATION DU BILAN LES CINÉMAS ART & ESSAI FACE À LA COVID19 – COMSCORE/SCARE

Éric Marti reprend la phrase citée par Stéphane Libs et confirme que la situation aurait pu être bien pire, si nous comparons l'état actuel du marché français par rapport à celui de certains de nos pays voisins. Mais il ajoute que personne ne se satisfait bien sûr de la situation.

ComScore a établi une synthèse 2019 – « le monde d'avant » -, qui sera disponible sur le site Internet du Scare comme habituellement à cette occasion. Éric Marti présente donc un rapport sur « le monde d'aujourd'hui » et sur les constats faits depuis la réouverture des salles de cinéma le 22 juin 2020. Le Directeur Général de ComScore se penchera notamment sur la manière dont la crise sanitaire a impacté le secteur de l'Art et Essai. Ce rapport sera également disponible sur le site Internet du Scare.

ComScore a établi un « Indice de Reprise de la fréquentation » afin d'apprécier le niveau de fréquentation quotidien/hebdomadaire par rapport au niveau réel (moyen/minimum) des 5 années précédentes. L'Indice de Reprise compare la fréquentation 2020 :

- au niveau minimum du jour/semaine équivalent/e des 5 dernières années
- au niveau moyen du jour/semaine équivalent/e des 5 dernières années

Éric Marti tient à remercier les exploitants présents à l'Assemblée Générale pour la communication de leurs données quotidiennes.

En janvier-février 2020, on note un marché français faible par rapport aux autres territoires qui connaissent un début d'année formidable. C'est notamment le cas pour l'Angleterre et l'Allemagne. La part des cinémas Art & Essai quant à elle augmente – phénomène mécanique auparavant observé, qui s'explique par la fréquentation d'un public moins volatile, qui dépend moins de grands succès du moment. À partir de mars 2020, l'indicateur est de +6,4% sur 11 jours seulement.

Après la réouverture le 22 juin, la part de l'Art et Essai est nettement plus élevée dans un marché considérablement amoindri (-30% par rapport au marché habituel). Éric Marti constate alors une reprise plus rapide pour les cinémas Art & Essai, mais explique qu'il a trop peu de recul pour avoir des conclusions ou explications complètes.

Le bilan indique que du 22 juin à début septembre, les cinémas A&E ont toujours été supérieurs à l'indice global sur l'ensemble du marché, et ce de manière significative de +5 à +10 points, par rapport aux années précédentes. Un autre constat est fait, par taille d'établissement. Les établissements de moins de 5 écrans sont ceux qui ont eu une reprise supérieure à l'ensemble des établissements. Il est intéressant de

remarquer que les cinémas A&E ont été les premiers à atteindre des résultats équivalents à une mauvaise année à la fin août.

En juillet/août 2020, ce sont les cinémas de moins de 5 écrans et ceux de 5 à 10 écrans qui ont le moins subi la crise. L'indicateur de reprise indique qu'il y a eu une mobilisation du public jusqu'au 14 juillet qui a été une très forte journée de fréquentation. S'ensuit une érosion progressive sur la deuxième quinzaine de juillet, bien que la sortie de Tenet ait permis au marché de passer de 30% en juillet de marché moyen à 40% fin août.

Septembre 2020 est la période généralement la plus faible de l'année. L'indicateur indique actuellement autour de moins 50%, donc la tendance à une reprise progressive se confirme. On aura constaté tout de même la nécessité de la succession de films porteurs.

D'autre part, ce sont les films recommandés A&E qui ont eu le comportement le plus favorable depuis la réouverture, avec un indice supérieur à l'ensemble des films pendant toute la période.

En ce qui concerne les salles de cinéma, on peut remarquer une très grande disparité en fonction des situations. Éric Marti propose d'étudier les cas de deux agglomérations : Bordeaux et Strasbourg. Depuis la réouverture jusqu'au 1^{er} septembre, les deux régions ont affiché - 65% en fréquentation. Lorsqu'on se penche sur les établissements individuellement, tous n'ont pas le même comportement : les établissements ayant une performance supérieure à la moyenne sont sans surprise les cinémas les moins américano-dépendants. Éric Marti prend l'exemple d'un des établissements qui a eu la perte de fréquentation la moins forte parmi les deux agglomérations étudiées : l'Odyssée de Strasbourg qui, du fait de sa programmation atypique, n'était pas du tout dépendant de cette actualité liée à la crise sanitaire. Au sein d'une même agglomération, il existe des établissements à -70% ou à -20%, avec un même constat : les établissements qui ont pu offrir une programmation notamment avec des films A&E – films qui ont eu le plus de public-, ont été ceux qui ont eu des résultats un peu moins mauvais.

Éric Marti prend également l'exemple des pays européens voisins. En Europe, il n'y a que les Pays-Bas qui ont fait mieux que la France en début juillet, mais qui se retrouvent en plus grande difficulté à partir de début août. D'autres pays comme l'Espagne ou l'Allemagne ont été extrêmement perturbés par le fait qu'il n'y a pas eu de réouverture globale, mais des réouvertures partielles (beaucoup de drive-in en Allemagne, 30% de réouverture en Espagne) : ces marchés-là sont en grande difficulté. En Angleterre, où le marché est totalement dépendant du marché américain, il a démarré à 5% du marché moyen.

Stéphane Libs souligne que plus il y aura de salles ouvertes en Europe et dans le monde, plus il y aura de films qui arrivent, et plus le marché arrivera à refleurir petit à petit.

Comscore a par ailleurs observé deux faits importants :

- la Belgique a énormément souffert du changement de règles la semaine suivant l'ouverture des salles, ce qui a provoqué la baisse très forte du marché ;
- en France, pendant la période juillet/août 2020, il y a eu plus de cinémas ouverts, notamment sur le mois d'août par rapport à la même période en 2019. En revanche, il y a eu un impact direct de la baisse de fréquentation pour cause de 20 à 25% de séances en moins. De plus, les films américains qui réalisent entre 65% à 85% habituellement du marché en août, n'étaient pas là.

Stéphane Libs demande si un fléchissement des entrées le jour où les masques ont été rendus obligatoires en salles a été observé.

Éric Marti l'a en effet constaté, mais le masque obligatoire n'a pas du tout eu le même impact en France par rapport aux salles belges. En effet, la Belgique a subi des modifications de règlement qui se sont faites dans une confusion totale, avec une communication peu lisible auprès des publics. Cette confusion a rendu le message anxiogène. A contrario en France, Éric Marti pense que la politique mise en place et les annonces ont d'abord convaincu le public qu'il y avait des films à aller voir. L'évolution des règles est arrivée plus tardivement. Comscore a certes constaté un impact, mais amoindri par rapport au cas de la Belgique.

Stéphane Libs remercie Eric Marti pour son intervention et invite Fernando Gonçalves de GB Assurance, partenaire de l'Assemblée Générale du Scare, à venir présenter leur solution d'assurance pour les salles de cinéma.

Fernando Gonçalves prend la parole en cette période très troublée pour rappeler que les épidémies et les pandémies ne rentrent pas dans le champ d'intervention de l'assurance. En effet, l'assurance est un risque qui doit être mutualisable. L'épidémie ou la pandémie frappant tout le monde, partout, et avec la même intensité, le principe de faire supporter le risque à la globalité pour dédommager une toute petite partie, n'est pas applicable.

En ce qui concerne les quelques contrats qui ont fonctionné, Fernando Gonçalves explique que sont des contrats essentiellement destinés aux restaurants et cafés. En effet, pour les hôtels et restaurants, tous les contrats d'assurance ont une garantie perte d'exploitation en cas d'épidémie si et seulement si l'épidémie intervient dans le lieu assuré. Fernando Gonçalves explique alors que les quelques contrats qui ont fonctionné pour les cinémas étaient des contrats rédigés de façon hasardeuse. Ainsi, lorsque la clause peut être interprétée, les tribunaux donnent toujours raison à l'assuré. L'État et la Fédération Française des Assureurs travaillent actuellement sur la proposition d'une garantie catastrophe sanitaire. Ce fond visera à palier pendant quelques temps certaines charges des établissements obligés de fermer. Pour l'instant cette garantie n'est pas opérationnelle. GB Assurance ne sait pas non plus quel sera le fonctionnement de cette garantie. Mais il y a deux possibilités, la garantie sera soit :

- obligatoire sur tous les contrats comme la garantie catastrophe naturelle
- soit facultative et donc chacun souscrira pour bénéficier de la garantie.

Fernando Gonçalves rassure l'audience en indiquant qu'une fois la garantie mise en place, les contrats aujourd'hui en cours pourront être adaptés pour que chaque cinéma puisse en bénéficier. Il attire toutefois l'attention sur le fait que cette garantie ne pourra palier l'intégralité des pertes d'exploitation.

GB Assurance assure aujourd'hui une cinquantaine de salles en France. L'organisme a pu constater une économie moyenne entre 20 % et 50% de la prime, avec le contrat GB Assurance. C'est un contrat spécifique aux salles de cinéma jusqu'à 12 écrans, dans lequel les exploitants ont toutes les garanties. L'option plein-air a été mise en place l'année dernière pour permettre aux exploitants d'être assurés pour les séances à l'extérieur.

Stéphane Libs remercie Fernando Gonçalves pour son intervention et invite Xavier Lardoux à prendre la parole.

Xavier Lardoux remercie le Scare avec qui le CNC a bien travaillé cette année sur beaucoup de sujets différents – aménagement cinématographique, l'A&E, le Tour de France digital. Xavier Lardoux souhaite insister sur ce dernier point car le CNC a visité une dizaine de régions depuis le début du Tour de France digital. Cela représente plus de 400 personnes qui ont participé à ces formations dans une ambiance extrêmement chaleureuse et studieuse. Ces formations ont intéressé beaucoup de jeunes et le CNC a été agréablement surpris de cet accueil et de l'utilité de ces formations. Le Tour de France digital n'est pas tout à fait terminé, et le CNC espère – comme il l'a été mentionné tout à l'heure pendant la lecture du rapport d'activité – le poursuivre en 2021, pour former et accompagner d'autres exploitants et notamment la jeune génération. Le Directeur du Cinéma et de l'Audiovisuel du CNC salue également le travail exceptionnel du Scare, de l'AFCAE et de la FNCF pendant cette période de crise sanitaire. Xavier Lardoux remercie également François Aymé et Richard Patry. Il félicite le secteur de l'exploitation en France pour l'unité et le travail, qui ont été fondamentaux pendant cette période de crise.

Stéphane Libs conclut en précisant que le Tour de France des formations marketing digital prend beaucoup plus de sens en cette période actuelle.

8. ÉLECTIONS

Julie Laurent, des Écrans de Paris, annonce les résultats des élections : sont élu.e.s ou réélu.e.s Eva Brucato, Stéphane Libs, Elise Mignot, Olivia Reggiani et Boris Thomas.

Stéphane Libs remercie les candidat.e.s et souhaite la bienvenue aux deux nouvelles administratrices : Eva Brucato et Elise Mignot. Le co-président annonce le départ du Conseil d'Administration de Julie Laurent.

Julie Laurent remercie le Conseil d'Administration du Scare et souhaite une longue vie au nouveau CA constitué. L'ex-administratrice a été très contente d'avancer avec le Scare et son CA qu'elle définit comme « passionné » et « passionnant ». Julie Laurent déclare qu'il y a encore beaucoup à faire pour le secteur de l'exploitation et souhaite bonne chance à ce nouveau CA paritaire pour la suite.

Stéphane Libs remercie les présent.e.s dans la salle et les invite à suivre les administrateurs.rices au cocktail dînatoire qui se tient au Bar de la Mer, organisé dans les conditions sanitaires requises.

La séance est levée à 19h45